

**3ème réunion des signataires du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de
conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique**

Saly, Sénégal, 4-5 septembre 2023

CMS/Atlantic-Turtle-MOU/MOS3/Doc.5

PROJET DE PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION RÉVISÉ

Ce projet de révision du Plan de conservation et de gestion est basé sur le Plan de conservation et de gestion adopté par la deuxième réunion des États signataires (Dakar, Sénégal, 5-7 mars 2008), et avec des changements basés sur les priorités et les questions identifiées dans les rapports nationaux soumis par les États signataires, en tenant compte de tous les rapports reçus avant le 25 août 2023.

Ampleur des changements par rapport à la version adoptée par MOS2

L'ordre des objectifs a été modifié pour correspondre à l'ordre des informations demandées dans le modèle de rapport national pour la MOS3 ; dans certains cas, des révisions mineures ont été apportées aux titres des objectifs.

Deux nouveaux objectifs ont été ajoutés :

- Objectif 1 : Améliorer notre connaissance de la présence et de la distribution des tortues marines dans l'eau et sur les plages de nidification.
- Objectif 2. Améliorer nos connaissances sur les menaces qui pèsent sur les populations de tortues marines et leurs habitats

L'objectif 3 a été divisé en deux composantes :

- 3.1 Réduire les menaces directes et indirectes
- 3.2 Protéger/conservier/restaurer les habitats

L'objectif 5 était divisé en deux composantes :

- 5.1 Améliorer notre connaissance des populations de tortues marines et de leur écologie par le renforcement des capacités et la recherche
- 5.2 Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale

Une grande partie du contenu original approuvé par MOS2 a été maintenue. Les modifications ont consisté à mettre à jour les informations sur la base de l'analyse des rapports nationaux pour le MO3, à reformuler pour plus de simplicité et de clarté, et à supprimer les éléments dont la pertinence n'était pas claire ou obsolète.

OBJECTIF 1. Améliorer nos connaissances sur la présence et la répartition des tortues marines dans l'eau et sur les plages de nidification

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en
1. Adresser les lacunes dans nos connaissances sur la répartition des tortues marines, la taille de leur population et leurs habitats	<p>1.1 Recueillir des données de référence sur la présence et la répartition des espèces sur les plages et dans l'eau.</p> <p>1.2 Identifier et caractériser les principales plages de nidification et les habitats marins (zones de développement et d'alimentation).</p> <p>1.3 Mettre en œuvre des programmes de surveillance des plages de nidification dans les zones clés.</p> <p>1.4 Mettre en œuvre des programmes de surveillance des tortues marines et de l'habitat dans l'eau dans des zones clés.</p>		

OBJECTIF 2. Améliorer nos connaissances sur les menaces qui pèsent sur les populations de tortues marines et leurs habitats

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en
2. Déterminer la nature et l'intensité des menaces qui pèsent sur les populations de tortues marines et leurs habitats	<p>2.1 Compiler les données existantes sur les menaces anthropiques pesant sur les populations de tortues marines et leurs habitats sur terre et dans l'eau.</p> <p>2.2 Caractériser la nature de l'exploitation traditionnelle et établir des programmes de collecte et de surveillance des données (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace découlant de l'exploitation traditionnelle.</p> <p>2.3 Caractériser les pêches artisanales existantes et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace de la pêche artisanale.</p> <p>2.4 Caractériser les pêches industrielles existantes et établir des programmes de collecte et de surveillance des données (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace que représentent les pêches industrielles.</p> <p>2.5 Caractériser la pêche INN existante et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour déterminer l'intensité de la menace que représente la pêche INN.</p> <p>2.6 Caractériser la nature de la pollution marine (plastiques, hydrocarbures côtiers, effluents industriels, etc.) et établir des programmes de collecte et de surveillance des données (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace que représente la pollution marine.</p> <p>2.7 Caractériser et quantifier l'impact des facteurs de dégradation du littoral (extraction de sable, agriculture, aménagements urbains et touristiques, véhicules circulant sur la plage, etc.).</p> <p>2.8 Établir des programmes de collecte et de surveillance des données (au besoin) pour quantifier la nature et l'intensité de la menace que représentent les changements climatiques.</p> <p>2.9 Identifier et quantifier les facteurs encourageant la capture illégale de tortues marines.</p>		

	2.10 Établir des programmes de collecte et de surveillance des données (au besoin) pour quantifier l'intensité de toutes les autres menaces pertinentes.		
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

OBJECTIF 3.1. Réduire les causes directes et indirectes de mortalité des tortues marines

Programme	Activités	Priorités	Implémentation Progrès
3.1.1 Déterminer et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour réduire au minimum les menaces anthropiques pesant sur les populations de tortues marines et leurs Habitats	3.1.1.1 Identifier les meilleures pratiques culturellement appropriées pour la conservation des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.2 Adapter et adopter les meilleures pratiques culturellement appropriées pour la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.3 Intégrer les connaissances traditionnelles dans la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.4 Promouvoir des pratiques touristiques qui ne nuisent pas aux populations de tortues marines ou à leurs habitats.		
3.1.2 Mettre en œuvre des programmes visant à corriger les incitatifs économiques négatifs qui menacent le secteur maritime Populations de tortues	3.1.2.1 Entreprendre des études socio-économiques sur les communautés qui interagissent avec les tortues marines et leurs habitats. 3.1.2.2 Identifier et modifier les incitations économiques pour réduire les menaces et la mortalité.		

<p>3.1.3 Minimiser les effets de la pêche artisanale et industrielle sur les tortues marines et leurs habitats</p>	<p>3.1.3.1 Élaborer/modifier et utiliser des engins, des dispositifs, des techniques et d'autres mesures pour réduire au minimum la capture accidentelle de tortues marines dans les pêches.</p> <p>3.1.3.2 Élaborer des procédures et des programmes de formation pour promouvoir la mise en œuvre de ces mesures avec les organisations de gestion des pêches concernées.</p> <p>3.1.3.3 Former les pêcheurs, l'industrie de la pêche et les institutions concernées aux techniques permettant de minimiser les prises accessoires.</p> <p>3.1.3.4 Identifier des solutions ascendantes pour traiter les prises accidentelles en collaboration avec les pêcheurs.</p> <p>3.1.3.5 Assurer la liaison et la coordination avec les industries de la pêche et les organisations de gestion des pêches pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes d'atténuation des captures accidentelles dans les eaux nationales et en haute mer.</p> <p>3.1.3.6 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de rétention et de recyclage des filets afin de réduire au minimum l'élimination des engins de pêche en mer et sur les plages.</p> <p>3.1.3.7 Fournir et assurer l'utilisation des installations portuaires pour l'élimination des déchets transportés par les navires.</p>		
<p>3.1.4 Minimiser les effets des industries extractives sur les tortues marines et leurs habitats.</p>	<p>3.1.4.1 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour atténuer les impacts négatifs de l'extraction de sable, de l'exploration sismique, etc. sur les tortues marines et leurs habitats.</p> <p>3.1.4.2 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices sur les pratiques exemplaires pour atténuer les effets négatifs de l'exploitation minière extracôtière sur les tortues marines et leurs habitats.</p>		

<p>3.1.5 Interdire la capture directe (capture ou mise à mort) et le commerce intérieur des tortues marines, de leurs œufs, parties ou produits, tout en autorisant des exceptions pour la récolte traditionnelle par les communautés de chaque juridiction, à condition que : cette récolte ne compromette pas les efforts visant à protéger, conserver et rétablir les populations de tortues marines et leurs habitats; et les populations de tortues marines en question sont en mesure de soutenir la récolte</p>	<p>3.1.5.1 Promulguer, là où ce n'est pas déjà fait, l'application de la loi pour interdire la récolte directe et le commerce intérieur.</p> <p>3.1.5.2 Évaluer le niveau et l'impact de la récolte traditionnelle sur les tortues marines et leurs œufs.</p> <p>3.1.5.3 Établir des programmes de gestion qui peuvent inclure des limites sur les niveaux de récolte intentionnelle.</p> <p>3.1.5.4 Déterminer les valeurs culturelles et traditionnelles et les utilisations économiques des tortues marines (consommatrices et non consommatrices).</p> <p>3.1.5.5 Négocier, le cas échéant, des accords de gestion sur le niveau durable de la récolte traditionnelle, en consultation avec les autres États concernés, pour s'assurer que cette récolte ne compromet pas les efforts de conservation.</p>		
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

OBJECTIF 3.2. Protéger, conserver et restaurer les habitats terrestres et marins des tortues marines

Programme	Activités	Priorités	Implémentation Progrès
3.2.1 Établir les mesures nécessaires pour protéger et conserver les habitats terrestres et marins des tortues marines	3.2.1.1 Concevoir et gérer les habitats essentiels en tant qu'aires protégées, sanctuaires ou imposer des interdictions saisonnières sur les activités humaines. 3.2.1.2 Développer des incitations pour la protection adéquate des habitats terrestres et marins en dehors des aires protégées classées. 3.2.1.3 Mettre en œuvre des mesures de gestion côtière qui favorisent la survie des populations de tortues marines. 3.2.1.4 Gérer et réglementer l'utilisation des plages de nidification autour des zones urbaines (par exemple, l'emplacement et la construction de bâtiments, de lumières artificielles et de véhicules). 3.2.1.5 Initier et coopérer à la création d'aires marines protégées transfrontalières, y compris des plages de nidification et des zones d'alimentation et de développement, en utilisant des frontières écologiques plutôt que des frontières politiques. 3.2.1.6 Réduire au minimum la pollution dans les habitats côtiers des tortues marines grâce à l'élaboration d'une législation appropriée et de pratiques exemplaires en collaboration avec les secteurs sources. 3.2.1.7 Promouvoir l'élimination responsable des déchets persistants, tels que les plastiques, auprès de l'industrie et du public.		
3.2.2 Restaurer les habitats dégradés des tortues marines	3.2.2.1 Réduire les menaces anthropiques sur les plages de nidification et dans l'eau qui compromettent la qualité de l'habitat. 3.2.2.2 Promouvoir des mesures visant à assurer la régénération des mangroves, des herbiers marins et des récifs coralliens.		

OBJECTIF 4. Accroître la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les tortues marines et leurs habitats, et accroître la participation des intervenants aux activités de conservation

Programme	Activités	Priorités	Implémentation Progrès
4.1. Établir des programmes d'éducation et de sensibilisation	<p>4.1.1 Renforcer les capacités locales en matière d'éducation environnementale et collecter, développer et distribuer du matériel éducatif approprié dans les langues appropriées.</p> <p>4.1.2 Mettre en place des centres d'information pour les villages, les écoles et les touristes.</p> <p>4.1.3 Développer et mettre en œuvre des programmes de médias dynamiques.</p> <p>4.1.4 Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des groupes ciblés (par exemple, pour les autorités compétentes, les politiciens, les décideurs, l'armée, la marine et la police, le personnel judiciaire, les étudiants, les enseignants, les communautés de pêcheurs et l'industrie, les propriétaires de plages, les médias).</p> <p>4.1.5 Encourager l'intégration des thèmes de la biodiversité, en particulier la biologie et la conservation des tortues marines, dans les programmes scolaires.</p> <p>4.1.6 Organiser des événements spéciaux sur la conservation des tortues marines et de leurs habitats (p. ex., jour de la tortue, festival ou année de la tortue, lâchers médiatisés de tortues capturées accidentellement, etc.).</p> <p>4.1.7 Utiliser les médias pour promouvoir les groupes et les individus qui contribuent à la conservation de la biodiversité, y compris les tortues marines et leurs habitats.</p> <p>4.1.8 Envisager l'utilisation de tabous locaux pour mieux protéger les tortues marines par les communautés côtières.</p> <p>4.1.9 Fournir de l'information dans les aéroports et par l'intermédiaire des agences de voyages, sur les restrictions nationales et internationales sur la vente, l'achat, l'exportation et l'importation de produits de tortues marines.</p>		

<p>4.2. Développer des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales afin d'encourager leur participation aux efforts de conservation</p>	<p>4.2.1. Identifier et faciliter les moyens de subsistance alternatifs (y compris les activités génératrices de revenus) qui ne nuisent pas aux tortues marines et à leurs habitats, en consultation avec les communautés locales et les autres parties prenantes.</p> <p>4.2.2. Promouvoir le développement communautaire (p. ex., cliniques, bourses d'études, activités pour les jeunes et les femmes, etc.) afin d'encourager la participation aux efforts de conservation.</p>		
<p>4.3. Promouvoir la participation des parties prenantes</p>	<p>4.3.1 Encourager les communautés locales, les groupes autochtones et les autres parties intéressées et parties prenantes à participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de conservation des tortues marines et à la gestion de leurs habitats.</p> <p>4.3.2 Encourager la participation des administrateurs publics, de l'industrie de la pêche, du personnel judiciaire, de l'armée, de la marine et de la police, des ONG, du secteur privé et de divers groupes (femmes, pêcheurs, jeunes, etc.) aux efforts de conservation de la biodiversité côtière et en particulier des tortues marines.</p> <p>4.3.3 Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la participation du public.</p> <p>4.3.4 Encourager et former les dirigeants des communautés locales à s'approprier la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats.</p>		

OBJECTIF 5.1. Améliorer nos connaissances sur les populations de tortues marines et l'écologie grâce au renforcement des capacités et à la recherche

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en
5.1.1 Renforcer les compétences et les capacités des parties prenantes locales pour une conservation et une gestion efficaces des tortues marines	5.1.1.1 Identifier les besoins, en termes de ressources humaines, de connaissances et d'installations, pour le renforcement des capacités. 5.1.1.2 Organiser des ateliers de formation à l'intention des parties prenantes concernées sur les techniques de surveillance et de réduction des prises accessoires. 5.1.1.3 Organiser des ateliers de formation à l'intention des intervenants concernés sur les techniques de caractérisation et de surveillance des populations et des habitats de tortues marines dans l'eau. 5.1.1.4 Organiser des ateliers de formation pour les parties prenantes concernées sur les techniques efficaces de gestion des plages de nidification. 5.1.1.5 Organiser des ateliers de formation pour renforcer la sensibilisation, les compétences et la capacité des responsables de l'application de la loi à mettre en œuvre efficacement la législation environnementale. 5.1.1.6 Organiser des ateliers de formation sur la gestion côtière à l'intention des parties prenantes concernées. 5.1.1.7 Organiser des ateliers de formation pour les parties prenantes concernées sur les études socio-économiques appropriées et les activités d'autonomisation des communautés. 5.1.1.8 Organiser des ateliers de formation pour les parties prenantes concernées sur le développement de bases de données nationales, la gestion des données et la rédaction de demandes de subvention. 5.1.1.9 Créer des partenariats avec des universités, des instituts de recherche, des organismes de formation et d'autres organisations pertinentes.		

	5.1.1.10	Examiner ou mettre en place des structures institutionnelles appropriées et, d'une manière générale, renforcer les capacités nationales de chaque État signataire.		
5.1.2 Améliorer la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats grâce à la recherche	5.1.2.1	Effectuer des études (p. ex. à l'aide de la télémétrie par satellite, du marquage, de la génétique) afin de déterminer et de cartographier les habitats de nidification intermédiaire, les voies de migration et les aires d'alimentation et de développement des populations de tortues marines.		
	5.1.2.2	Réaliser des études pour améliorer la production de nouveaux et maintenir des rapports de masculinité appropriés.		
	5.1.2.3	Entreprendre et/ou poursuivre la surveillance à long terme des populations de tortues marines afin d'évaluer leur état et leur conservation.		
	5.1.2.4	Analyser les données aux niveaux national, sous-régional et régional.		
	5.1.2.5	Caractériser l'identité génétique des populations de tortues marines.		
	5.1.2.6	Entreprendre des études sur la dynamique des populations, la démographie et les taux de survie des tortues marines.		
	5.1.2.7	Recueillir des informations ethnozoologiques auprès des communautés locales et promouvoir l'utilisation des connaissances populaires et traditionnelles.		
	5.1.2.8	Évaluer périodiquement l'efficacité des activités de recherche et de surveillance.		
	5.1.2.9	Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réseaux nationaux et régionaux d'échouage pour enregistrer et stocker des données sur l'occurrence d'échouage de tortues marines.		
	5.1.2.10	Étudier les effets actuels et futurs du changement climatique sur les tortues marines et leurs habitats.		
	5.1.2.11	Utiliser les résultats de la recherche pour améliorer la gestion, réduire les menaces et évaluer l'efficacité des activités de conservation.		

<p>5.1.3 Entreprendre des recherches et des activités de surveillance concertées</p>	<p>5.1.3.1 Identifier et intégrer les priorités en matière de recherche et de suivi dans les plans d'action sous-régionaux et régionaux.</p> <p>5.1.3.2 Encourager les universités et les institutions locales à entreprendre des activités de recherche, de conservation et de surveillance pertinentes pour les tortues marines en collaboration avec les ONG et les communautés locales.</p>		
<p>5.1.4 Échange d'informations</p>	<p>5.1.4.1 Standardiser les méthodes de collecte de données de base et adopter ou élaborer une série approuvée de protocoles pour la surveillance des plages de nidification, les études sur les habitats d'alimentation et de développement et la collecte de données sur la mortalité.</p> <p>5.1.4.2 Déterminer les moyens les plus efficaces de diffuser l'information dans la région du PE.</p> <p>5.1.4.3 Échanger, à intervalles réguliers, des informations et des expertises scientifiques et techniques entre les nations, les institutions scientifiques et les ONG nationales et internationales afin de développer et d'utiliser des approches basées sur les meilleures pratiques pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats.</p> <p>5.1.4.4 Diffuser les connaissances traditionnelles qui favorisent la conservation des tortues marines et de leurs habitats afin d'améliorer la conservation des tortues et la gestion de leurs habitats par les communautés résidentielles.</p> <p>5.1.4.5 Organiser régulièrement des ateliers de formation au niveau sous-régional pour évaluer et valoriser les travaux en cours.</p>		

OBJECTIF 5.2. Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en
5.2.1 Collaborer avec États signataires et non signataires du Mémorandum d'Abidjan pour organiser et partager des informations sur les questions commerciales, prévenir le commerce illégal et appliquer les lois concernant les produits des tortues marines	<p>5.2.1.1 Encourager les États signataires du Mémorandum d'Abidjan qui ne sont pas encore Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à y adhérer.</p> <p>5.2.1.2 Examiner la conformité à la CITES au niveau national en ce qui concerne la législation qui régit le commerce international des œufs et des produits de tortues marines.</p> <p>5.2.1.3 Améliorer le respect de la CITES en formant les autorités compétentes en coopération avec les autres États signataires, le Secrétariat CITES et d'autres organisations concernées.</p> <p>5.2.1.4 Identifier et surveiller les routes commerciales internationales illégales (pour les produits des tortues marines, etc.) et rechercher la coopération pour prendre des mesures visant à prévenir et, si possible, à éliminer le commerce illégal.</p> <p>5.2.1.5 Tenter d'identifier, de prévenir, de dissuader et, si possible, d'éliminer le commerce intérieur illégal par la surveillance, la mise en œuvre de la législation, l'identification des faiblesses dans l'application de la loi dans chaque État.</p> <p>5.2.1.6 Former le personnel (douaniers, forces de police, gardes, autorités des aires protégées, inspecteurs des pêches, etc.) habilité à surveiller le trafic illicite et l'application de la législation nationale pour la conservation des tortues marines.</p>		

<p>5.2.2 Aider les États signataires à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux dynamiques et réalistes pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats</p>	<p>5.2.2.1 Désigner des points focaux nationaux (un administratif et un scientifique) pour servir de correspondants sur les questions relatives aux tortues marines.</p> <p>5.2.2.2 Élaborer des mesures de gestion clés et des plans d'action « vivants » et réalistes, en consultation avec les administrateurs concernés, les ONG, les instituts de recherche, les communautés locales et les autres parties intéressées et parties prenantes.</p> <p>5.2.2.3 Examiner et mettre à jour les plans d'action à intervalles réguliers pour tenir compte des progrès récents.</p> <p>5.2.2.4 Identifier les questions de gestion spécifiques au niveau local qui nécessitent une coopération entre les États signataires pour assurer une conservation et une gestion réussies.</p> <p>5.2.2.5 Rapport annuel (à soumettre par chaque État signataire dans un format approuvé par les États signataires) sur les progrès nationaux réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du plan de conservation régional.</p> <p>5.2.2.6 Produire une analyse annuelle des rapports nationaux pour la Convention sur les espèces migratrices (CMS) afin d'informer les États signataires sur les mesures visant à améliorer leur respect de la Convention en ce qui concerne la conservation des tortues marines et de leurs habitats.</p>		
<p>5.2.3 Renforcer les mécanismes de coopération et promouvoir l'échange d'informations</p>	<p>5.2.3.1 Identifier et appliquer les mécanismes existants qui permettent une coopération réussie dans chaque sous-région.</p> <p>5.2.3.2 Établir des réseaux pour la gestion coordonnée des populations partagées au sein d'un État ou au-delà des frontières politiques ou d'une sous-région et, si possible, formaliser la collaboration.</p> <p>5.2.3.3 Encourager les États signataires à ratifier les grandes conventions environnementales et à adhérer aux accords mondiaux de pêche.</p> <p>5.2.3.4 Établir des relations avec les organismes régionaux de pêche pour obtenir des données sur les captures accidentelles et les encourager à adopter des mesures de conservation des tortues</p>		

		marines dans les zones économiques exclusives (ZEE) et en haute mer.		
5.2.4	Améliorer et faire respecter la mise en œuvre de la législation nationale de conservation dans chaque État signataire de la faune sauvage et de ses habitats	5.2.4.1 Examiner et réviser, si nécessaire, la législation nationale existante et les dispositions juridiques internes afin d'identifier les lacunes ou les obstacles à leur application à la conservation des tortues marines. 5.2.4.2 Coopérer à la mise en œuvre de la législation, afin d'assurer l'application compatible des dispositions légales et légalles entre les juridictions (y compris par le biais d'accords bilatéraux/multilatéraux et de l'échange d'informations).		

OBJECTIF 6. Promouvoir la mise en œuvre du Mémorandum d'Abidjan et de son Plan de conservation et de gestion

Programme	Activités	Priorités	Implémentation Progrès
6.1. Élargir le nombre de membres et assurer les activités du Mémorandum d'Abidjan	6.1.1 Encourageons les États ayant juridiction sur la côte occidentale du continent africain ou dans les eaux côtières de l'Afrique atlantique, les États dont les navires battant pavillon et d'autres activités ont des effets directs sur les tortues marines et leurs habitats dans la région ou n'importe où dans leur aire de répartition géographique au cours de leur cycle biologique, ainsi que tout autre État désireux de collaborer à la réalisation de l'objectif du présent mémorandum d'accord, de signer le Mémorandum d'Abidjan. 6.1.2 Envisagez de faire le Un protocole d'entente est un document juridiquement contraignant pour une conservation et une gestion plus efficaces des tortues marines par les États signataires.		

<p>6.2. Promouvoir le rôle du Secrétariat et du Comité consultatif du PE pour s'assurer que les objectifs du plan de conservation et de gestion sont atteints</p>	<p>6.2.1 Définir le mandat du Comité scientifique et technique du protocole d'entente et le désigner. 6.2.2 Mettre en place des modes de gestion appropriés au sein de la CMS, du Secrétariat du mémorandum d'entente et du Comité consultatif du mémorandum d'accord pour aider les États signataires et fournir des conseils pour améliorer la recherche et la conservation des tortues marines sur leur territoire.</p>		
<p>6.3. Trouver des ressources pour soutenir la mise en œuvre du Mémorandum d'Abidjan</p>	<p>6.3.1 Prioriser les activités de conservation et de gestion pour le financement. 6.3.2 Explorer les possibilités de financement avec les gouvernements et d'autres donateurs potentiels. 6.3.3 Demander des fonds, des dons de matériaux / équipements et d'autres contributions d'industries internationales et locales dont les activités ont un impact sur les tortues marines et leurs habitats (par exemple, les compagnies pétrolières, les brasseries, les hôtels, les pêches, le tourisme, etc.). 6.3.4 Étudier l'utilisation d'instruments économiques pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats. 6.3.5 Approcher le secteur privé, les fondations et les ONG internationales qui pourraient être intéressées par le financement d'activités dans des pays particuliers pour catalyser la création d'un programme de petites subventions. 6.3.6 Financer des activités de conservation et de gestion par le biais d'écotourisme dirigé et d'autres programmes autosuffisants bénéficiant aux communautés locales. 6.3.7 Rechercher des synergies entre les secrétariats et d'autres conventions régionales et internationales. 6.3.8 Promouvoir l'inclusion des coûts associés à la conservation et à la recherche sur les tortues marines dans les budgets nationaux des États signataires.</p>		

<p>6.4. Améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats</p>	<p>6.4.1. Examiner les rôles et responsabilités de tous les organismes administratifs compétents dans la conservation des tortues marines et la gestion de leur habitat.</p> <p>6.4.2. Désigner une organisation (au besoin) responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités identifiées pour la conservation des tortues marines et la gestion de leur habitat.</p> <p>6.4.3. Encourager la coopération et la synergie au sein des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et entre eux, y compris le développement et le renforcement des réseaux nationaux.</p>		
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--